

# Déclaration relative à la protection des données

## A. Protection des données

La protection de vos données à caractère personnel est prise très au sérieux par la BCJ qui adhère à des normes de protection des données élevées.

Par « données à caractère personnel », on entend toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (plutôt qu'à une entité juridique, telle qu'une société).

Les informations suivantes donnent un aperçu de la manière dont nous traiterons vos données à caractère personnel et des droits qui vous sont conférés par la loi sur la protection des données. La nature et les modes de traitement de vos données dépendent largement de la nature de notre relation d'affaires et, si vous êtes client, des services demandés ou convenus.

## B. Catégories de données traitées et provenance des données

La BCJ traite des données à caractère personnel se rapportant à chaque client, à ses mandataires, représentants et garants, notamment les données relatives au client (données d'identification telles que nom, adresse, date de naissance, nationalité, numéro de passeport, numéro d'identification fiscale, etc., données d'authentification comme par exemple un spécimen de signature, données concernant la situation financière et le profil d'investisseur du client), aux contrats, aux ordres et transactions et les données marketing. Les données sont soit communiquées à la banque par le client lui-même, soit obtenues par celle-ci auprès de sources accessibles au public (par exemple registre des poursuites, registre du commerce, réseaux sociaux, Internet) ou auprès d'autres tiers (par exemple agences de crédit, agences de prévention de la fraude et du blanchiment d'argent, banques correspondantes).

## C. Finalités et bases juridiques du traitement des données

Le traitement des données est réalisé pour les finalités suivantes: la gestion de la relation bancaire et l'exécution de toute opération s'y rapportant, la gestion des comptes ou des produits ou des services souscrits, la gestion des risques, la prévention des abus et des fraudes, la sécurisation des canaux de communication, la réalisation de statistiques et de tests, le respect de ses obligations légales et réglementaires (notamment la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre le financement du terrorisme, le respect des listes de sanctions financières internationales et embargos), la détermination du statut fiscal, le recouvrement ou cession de créances et le développement d'offres commerciales et d'opérations marketing.

La BCJ peut traiter des données en vertu du consentement donné par le client (qui peut être révoqué à tout moment), mais également pour l'exécution de ses obligations contractuelles, le respect de ses obligations légales et réglementaires ainsi que pour la poursuite de ses intérêts légitimes (par exemple examen de la solvabilité, mesures de sécurité, gestion des risques, optimisation des processus internes, litiges et recouvrement).

## D. Externalisation et transfert des données

La BCJ peut externaliser certaines prestations de services, notamment dans le domaine de l'informatique ou de l'administration. Cependant, dans tous les cas, elle assume la responsabilité relative au domaine confié à une entreprise externe. Les données sont gardées confidentielles.

La BCJ ne transmettra les données du client à d'autres tiers qu'en vertu d'une obligation légale ou réglementaire (par exemple aux autorités de poursuite pénale, à l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) ou encore aux auditeurs et conseillers juridiques) ou après avoir obtenu le consentement du client.

La BCJ pourra transmettre des données à l'étranger dans la mesure nécessaire pour l'exécution d'ordres donnés par le client, pour remplir ses obligations légales (par exemple obligations de déclaration en vertu du droit fiscal) ou lorsque le client a donné son consentement.

Les clients sont rendus attentifs au fait que, s'ils donnent des instructions de paiement ou des ordres de transactions sur titres, suisses ou transfrontaliers, leurs coordonnées personnelles et/ou leur numéro de compte (numéro IBAN) ainsi que le

nom et le numéro de compte du bénéficiaire seront communiqués aux parties impliquées, notamment aux exploitants de système de trafic de paiements ou à la société SWIFT (*Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication*) ainsi qu'aux correspondants bancaires. Le client autorise la BCJ à divulguer ces données, en son nom propre ainsi qu'au nom des tierces personnes concernées, et apporte son soutien à la banque dans le respect de ces exigences.

**Les données transmises à l'étranger, ou en Suisse par SWIFT ne sont plus protégées par le droit suisse.**

## E. Droits de la personne concernée

La personne concernée a le droit, sous réserve des restrictions légales :

- de demander l'accès à ses données à caractère personnel;
- de demander la rectification de données à caractère personnel inexacts ou incomplètes;
- de demander l'effacement de ses données à caractère personnel;
- de demander la restriction du traitement de ses données à caractère personnel (par exemple en s'opposant au traitement de ses données à caractère personnel à des fins de marketing direct).

Même si une personne concernée s'oppose au traitement de données personnelles, la BCJ est autorisée à poursuivre ce traitement s'il est (i) légalement obligatoire, (ii) nécessaire à l'exécution du contrat auquel la personne concernée est partie, (iii) nécessaire à l'exécution d'une mission effectuée dans l'intérêt public ou (iv) nécessaire aux fins d'intérêts légitimes de la BCJ, y compris la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice.

## F. Modification des données et données complémentaires

La personne concernée doit informer la BCJ dans les meilleurs délais de toute modification des données recueillies. Elle s'engage également à fournir à la BCJ, sur simple demande, tout renseignement complémentaire considérée comme utile pour le maintien de la relation bancaire et/ou pour satisfaire à des dispositions contractuelles, légales ou réglementaires.

## G. Prises de décision automatisées, profilage

La BCJ n'utilise en principe pas de traitements automatisés pour la prise de décision. Certaines données sont cependant traitées de manière automatisée afin d'évaluer des aspects personnels (profilage), par exemple en vertu d'exigences légales et réglementaires (lutte contre le blanchiment ou contre le financement du terrorisme), à des fins de marketing et de communication (en particulier pour proposer des produits ou services spécifiques aux clients selon leurs besoins), ou encore pour l'évaluation et la surveillance de la solvabilité du client (scoring).

## H. Conservation des données

La BCJ conserve les données aussi longtemps que cela sera nécessaire pour remplir ses obligations légales et contractuelles. En règle générale, les documents sont conservés dix ans après la cessation de la relation d'affaires ou après la fin de la transaction.

## I. Contact de la personne responsable

En cas de requête concernant la protection des données, l'interlocuteur est le Délégué à la protection des données (DPD) de la BCJ :

Banque Cantonale du Jura SA  
Délégué à la protection des données  
Rue de la Chaumont 10  
2900 Porrentruy

[DPO@bcj.ch](mailto:DPO@bcj.ch)